

quelque façon au service postal, ou en protégeant le courrier de Sa Majesté, ou aux personnes à la charge de ces employés ou autres personnes qui peuvent perdre la vie dans l'exercice de leurs fonctions; les versements ne devant s'effectuer qu'avec l'autorisation expresse du Gouverneur en conseil. 5,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

482 Bureau de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau principal et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission, crédit supplémentaire.	30,000 00
483 Courrier ambulant, crédit supplémentaire.	660,000 00
484 Courriers aérien et terrestre, crédit supplémentaire.	162,900 00
485 Vérification de la recette, mandats-poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbres-poste et de bons de poste, crédit supplémentaire.	10,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins la somme votée en subsides intérimaires)

PECHERIES

RÉCAPITULATION

71 Administration.	132,340 00
72 Inspection des pêcheries, y compris les fonctionnaires et gardiens, le services de patrouille et de protection des pêcheries.	816,120 00
73 Construction de passes mig. et déblaiement des rivières.	7,000 00
74 Développement de la pêche en haute mer et des marchés du poisson.	62,760 00
75 Office du poisson de conserve.	20,000 00
76 Pisciculture.	188,640 00
77 Ostréiculture.	25,580 00
78 Commission de recherches sur les pêcheries du Canada.	235,180 00
79 Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du traité du 2 mars 1923, entre le Canada et les Etats-Unis pour la préservation des pêcheries de flétan du Pacifique-nord.	25,000 00
80 Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries en vertu du traité intervenu entre le Canada et les Etats-Unis pour la protection, la préservation et l'extension des pêcheries de saumon sockeye du bassin du Fraser.	40,000 00
81 Subvention à la United Maritime Fishermen's Association.	3,000 00
82 Pour pourvoir au transport, à l'apprêt et au séchage, et à d'autres frais ayant trait à la réception et à la vente des peaux de phoque obtenues par le Canada d'après le traité relatif à la chasse pélagique des phoques à fourrure, 1911	100,000 00
83 Pour pourvoir au paiement d'une prime pour la destruction des phoques de port.	15,000 00